

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

N° 24C24

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président

M. RONZON

Membres présents :

MMES BILLOT, DUBARE, MEYNET, PHILIPPOT, REMILLON,
ROSSAT-MIGNOD, SECRET, VIVIAND
MM ALLIOD, ARNOULD, BONNET, BOSSON, CHANEL, CLEVY,
COMTET, DUJOURD'HUI, LAKS, MASSON, MUNIER,
PRUD'HOMME, RAVOT, ROPHILLE, SAUGE, SAUVAGET, SOULAT,
SUSINI, THOMASSET, TRANCHANT

Membres ayant donné
procuration :

MME LASSUS à MME VIVIAND
MME LAVOREL à MME ROSSAT-MIGNOD
MME SERRE à M. COMTET
MME ZAMPARO à M. TRANCHANT

Membres absents excusés :

MMES AURELLE, DULLAART, LOUBET, PLAGNAT
MM. BOTTERI, GEORGES, LAVERRIERE, VAILLOUD

Membres absents :

MMES RALL, VEYRAT
MM. BELMAS, CLERC, DUBOUT, DOLDO, VAREYON

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

29

Votants :

33

Date de la convocation :

21 juin 2024

Secrétaire de séance :

M. CHANEL

Objet de la délibération :

**BUDGET ANNEXE VALORISATION ENERGETIQUE
ET TRANSFERT – APPROBATION DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE POUR 2024**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 06 juin 2024,

Considérant que le Comité syndical doit approuver les résultats budgétaires définitifs de l'exercice précédent et leur affectation au budget de l'année en cours ;

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le budget annexe Valorisation énergétique et transfert supplémentaire pour l'année 2024, après reprise des résultats budgétaires définitif comme suit :

Budget annexe Valorisation énergétique et transfert 2024	
Section de Fonctionnement	26 279 230,95 €
Section d'Investissement	11 722 594,35 €

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

APPROUVE le budget supplémentaire du Budget annexe Valorisation énergétique et transfert pour 2024 tel que figurant dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON



Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20240627-24C24-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2024